

L'ECHO DU LIGNON



BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 1994 N° 11

MEMENTO PRATIQUE

POMPIERS	18 (standard St-Etienne)
GENDARMERIE	17 OU 77 27 07 80
E.D.F URGENCES - DEPANNAGE	77 27 07 20
E.D.F. RENSEIGNEMENTS	77 27 43 50
CISE	77 65 40 33
ECOLE	77 27 83 48
MEDECINS A FEURS	
Docteur Jacques MOULARD	77 27 51 65
Docteur Françoise WILHELM NENOT	77 27 00 34
Docteur Jean Luc BRUNET	77 27 02 94
Docteur Jacques PETIT)	
Docteur Jean Paul JURINE)	77 26 05 17
Docteur Sylvie FAIVRE)	
Docteur Christine COQUELET)	77 27 04 80
Docteur Jean Pierre SOCIAS	77 27 05 33
Docteur Laure GAUTHIER LAMBERT	77 27 05 50
Docteur Philippe PEYRARD	77 27 02 98
STANDARD DOCTEURS DE GARDE	77 27 02 02
CENTRE HOSPITALIER DE FEURS	Standard 77 27 54 54 Urgences 77 27 52 00
Monsieur le Maire	77 27 82 80
Monsieur le Premier Adjoint	77 27 84 10
Mairie de Poncins	Téléphone 77 27 80 09 Télécopie 77 27 86 94

Heures d'ouverture de la Mairie :

- Lundi et Jeudi	de 15 H à 17 H
- Mardi	de 15 H à 18 H
- Vendredi	de 15 H à 19 H

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Lors du dernier Bulletin Municipal, je vous faisais part des projets de la Commune pour 1994 ; à mi-parcours je vous propose d'en faire le point :

- **Assainissement du Hameau de Vizézy** : Nous avons reçu la notification administrative de la subvention de 498 700 F sur un montant global de travaux s'élevant à 1 039 277 F H.T.. Le financement est assuré par cette subvention et un emprunt de 750 000 F. L'ouverture des plis aura lieu courant août. Les travaux devraient commencer à l'automne.

- **Chemin de la Roche** : Les travaux, confiés à l'entreprise NAULIN, ont eu lieu en mai et juin dernier. Leur montant s'élève à 237 874 F H.T. subventionné à 50 % , soit 118 937 F. Le financement est assuré par cette subvention et un emprunt de 160 000 F.

- **Ponceau de Goincet à la Sciolet** : Les travaux confiés à l'entreprise SBEGHEN sont achevés. Leur montant s'élève à 82 074 F H.T. subventionné à 50 % , soit 41 037 F.

- **Rénovation de la cantine** : Les travaux confiés aux entreprises CLAVIER, DUCHE, SALLET auront lieu en août prochain. Le montant prévu s'élève à 144 797 F H.T., subventionné à concurrence de 69 408 F. Le financement est assuré par cette subvention et un emprunt de 100 000 F.

- **Réfection du toit de la sacristie** : Les travaux confiés à l'entreprise MOULARD auront lieu à l'automne, pour un montant de 15 050 F H.T., subventionné à 50 % soit 7 525 F.

- **Local technique** : Nous avons reçu la notification administrative de subvention d'un montant de 39 553 F sur un total de travaux de 79 376 F H.T. . La date des travaux n'est pas encore fixée.

- **Ponceau de Gond** : Les travaux confiés à l'entreprise SBEGHEN sont achevés. Leur montant s'élève à 49 307 F H.T., subventionné à 60 % soit 29 584 F.

Toutes ces réalisations sont indispensables au bon maintien ou à la modernisation des équipements communaux. Leur exécution n'est pas toujours aussi rapide que nous pourrions le souhaiter en raison de la procédure administrative.

Je voudrais évoquer la mémoire de Monsieur Antoine PEPIN, mon prédécesseur, qui nous a quittés en avril dernier. Il fut Maire de Poncins pendant 32 ans et oeuvra avec dévouement pour le bien-être de la commune.

Le mandat que vous nous avez confié s'achèvera en juin 1995. Lors du prochain Bulletin je vous présenterai le bilan de ces 6 années de travail.

L'été est enfin là ! Je vous souhaite bonnes vacances à tous !

Le Maire
Julien Duché

Téléphone : 77-27-80-09
Télécopieur : 77-27-86-94

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire,

1° ADOPTE les comptes-rendus des 7 et 21 septembre,

2° ETUDIE et VOTE le budget supplémentaire 1993 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 188 900 F en section de fonctionnement,

3° APPROUVE : - le devis établi par l'Entreprise Noël BOUGAIN concernant des travaux à la station d'épuration, qui s'élève à 7 889.27 F T.T.C.,

- le devis de l'Entreprise A.P.E.R. concernant la fourniture de tubes de fixation de bactéries à la station d'épuration qui s'élève à 48 274.94 F T.T.C.,

- le devis de l'Entreprise Luc MOULARD Construction pour les travaux de réfection de toiture à la sacristie qui s'élève à 17 849.30 F T.T.C. Une subvention sera demandée au Conseil Général,

- le devis de l'Entreprise A. DUCHE pour les travaux intérieurs de la sacristie, qui s'élève à 4 188.48 F T.T.C. et les travaux dans la cage d'escaliers, appartement Mme ARU, à l'école, pour un montant de 10 901.13 F T.T.C.,

4° RECONDUIT, aux mêmes conditions, le droit de chasse à Monsieur VALOIS André,

5° DECIDE de résilier le contrat de surveillance et d'exploitation de la station d'épuration,

6° DECIDE de souscrire un emprunt de 350 000 F pour les travaux d'agrandissement et réfection du mur du cimetière,

7° DECIDE de résilier les différents contrats d'assurances souscrits auprès des A.G.F. et **ACCEPTE** les propositions de GROUPAMA,

8° ACCEPTE la demande d'échange de terrain proposée par Mr Roger MARGOTAT, entre la parcelle C 787 située au Bourg, appartenant à la commune et la parcelle C 844 située à Rampeau, propriété de Monsieur MARGOTAT,

9° PREND CONNAISSANCE :

- de l'indemnisation des A.G.F. suite aux dégâts dus aux orages de juillet 93, qui s'élève à 17 731 F,

- qu'une réunion, organisée par Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, concernant l'aménagement du territoire, aura lieu le VENDREDI 19/11/93 à BELLEGARDE,

.../...

- que l'Assemblée Générale des Transports Scolaires RIVE GAUCHE aura lieu le vendredi 19/11/93 à la salle communale de PONCINS,
- du nouveau bureau de la Pétanque Poncinoise. Monsieur Pierre JOLY est élu président,
- d'un courrier de Messieurs TOINON et EPINAT relatif à l'entretien des fossés à "Goincet",
- des remerciements du Club de Pêche FOREZ-VELAY, suite à la journée de l'Ombre,
- d'un courrier de l'IRCANTEC suite à une demande de validation concernant les années 1962 à 1970 effectuées par Madame PUZENAT. Le montant de la part employeur s'élève à 591.88 F
- des différents comptes-rendus de réunions et manifestations.

10° EST INFORME :

- que le certificat de conformité du local boules a été délivré,
- qu'une réunion concernant un stand sur l'intercommunalité, à l'occasion du Comice, aura lieu le mercredi 17/11/93 à 10 h 30,
- que la réunions des Présidents d'Associations aura lieu le lundi 15/11/93 à la salle communale,
- que le goûter des Anciens aura lieu le dimanche 19/12/93 à la salle communale,

11° PRESENTE ses sincères condoléances à Monsieur CHEBANCE J.P. suite au décès de sa belle-mère, à Monsieur DUPUY M. suite au décès de son père et à Monsieur RAMIREZ J. suite aux décès de sa belle-soeur et beau-frère.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 15 novembre 1993

Le Maire

J. DUCHE

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 01/12/93

Téléphone : 77-27-80-09

Télécopieur : 77-27-86-94

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire,

1° APPROUVE les devis concernant la réfection et l'isolation de la cantine scolaire, à savoir :

- ETS CLAVIER (portes, fenêtres et volets en PVC) pour un montant de 41 128 F H.T., soit 48 777.81 F T.T.C.,

- Entreprise Albert DUCHE (isolation doublage et peinture) pour un montant de 17 595.60 F H.T., soit 20 868.38 F T.T.C.,

- Entreprise J.F. SALLET (chauffage et électricité) pour un montant de 76 804 F H.T., soit 91 089.54 F T.T.C.

Une subvention sera demandée au Conseil Général au titre des grosses réparations aux bâtiments scolaires 1er degré.

2° DESIGNE les délégués titulaires pour représenter la commune à l'intercommunalité "FEURS EN FOREZ" :

- Mr DUCHE Julien, Maire, Mr RAMIREZ Jean, 1er Adjoint, Mme MOULARD Véronique, 3ème Adjoint, et Mr CHEBANCE Jean-Pierre, 2ème Adjoint, délégué suppléant.

3° DECIDE de ne pas donner suite à une proposition des Autoroutes du Sud de La France, concernant la retrocession de la parcelle A N° 854, lieu dit "La Sciaulée" de 2 418 m2.

4° DESIGNE Monsieur RAMIREZ Jean délégué au stand de l'intercommunalité, dans le cadre du COMICE de FEURS.

5° EST INFORME :

- que les délégués départementaux de l'Education Nationale visiteront l'école le lundi 06.12.93,

- que Mr J. RAMIREZ participera à la fête de la Ste Cécile le 12.12.93,

- d'un courrier de la mairie de St Sixte concernant la collecte de jouets pour les enfants leucémiques,

- d'un courrier de Mme SABATIER, domiciliée "Aux Baraques du Lignon" concernant la matérialisation du lieudit,

- d'une demande de subvention du Collège "Le Palais" de FEURS, pour un échange linguistique FEURS-OLCHING. Cette demande est rejetée.

- du classement de la commune au concours départemental du fleurissement. Celle-ci se situe 8ème dans la 1ère catégorie B.

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 7 décembre 1993

Le Maire

J. DUCHE

PONCINS le 26 janvier 1994

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de

REUNION ORDINAIRE DU 21 JANVIER 1994

PONCINS
42110

Téléphone : 77-27-80-09
Télécopieur : 77-27-86-94

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr J.DUCHE, Maire,

1°APPROUVE, à l'unanimité, les comptes-rendus des réunions du 09.11.93 et du 01.12.93

2°FIXE, pour l'année 1994, divers prix et redevances à savoir :

- le droit de branchement et de raccordement au réseau d'assainissement à 1 250 F,
- la redevance assainissement à 240 F pour la prime fixe et à 1.10 F le m3 d'eau consommée jusqu'à 70 m3, au dessus de ce volume, il ne sera perçu aucune redevance.

- les prix de vente des concessions et des travaux au cimetière :
 - concession perpétuelle 2 000 F le m2
 - concession cinquantenaire 500 F le m2
 - concession trentenaire 400 F le m2
 - creusement d'une fosse et inhumation 600 F
 - creusement d'une fosse et exhumation 700 F
 - exhumation par corps supplémentaire 150 F
 - nettoyage de caveau, évacuation d'eau et inhumation 350 F

- location de la salle communale pour les habitants de la commune y compris ceux qui disposent d'une résidence secondaire :
 - Repas, réunion de famille 600 F
 - Réception (apéritif) 200 F
- location de la salle communale par des particuliers extérieurs à la commune :
 - Repas, réunion de famille 1 100 F
 - Réception (apéritif) 300 F
 - Congrès, réunions professionnelles 400 F
 - Restaurateurs pour repas 900 F

- droits de place des forains à l'occasion de la fête patronale
 - 170 F pour les emplacements inférieurs à 10 ml
 - 250 F pour les emplacements compris entre 10 ml et 15 ml
 - 350 F pour les emplacements de plus de 15 ml

- cartes de tennis
 - carte familiale 200 F
 - carte adulte (plus de 18 ans) 100 F
 - carte jeune (moins de 18 ans) 50 F
 - ticket horaire 10 F

3°DISCUTE et DEFINIT l'attribution des concessions dans l'extension du cimetière, à savoir :

.../...

- 17 concessions perpétuelles de 2 mètres de largeur
 - 34 concessions cinquantenaires de 2 mètres de largeur
 - 46 concessions cinquantenaires de 1 mètre de largeur
 - 16 concessions trentenaires de 2 mètres de largeur
 - 6 concessions trentenaires de 1 mètre de largeur
- Ces concessions seront mises en vente à la mi-février.

4° FIXE le montant du loyer de l'appartement (Ex-BONNAMY), loué à Monsieur et Madame CHANTELOUP, à 800 F par mois.

5° FIXE le montant mensuel des indemnités Maire et Adjointes, à savoir

- Maire, 17 % du traitement mensuel correspondant à l'indice brut 1015
- 1er adjoint, 40 % de l'indemnité du maire,
- 2ème, 3ème, 4ème adjoints, 1/3 de l'indemnité du maire

6° PREND CONNAISSANCE :

- d'un courrier de Monsieur André VIAL concernant la desserte en électricité de son habitation située aux Bruyères. Les travaux s'effectueront en 1994.
- d'un courrier de Monsieur Marcel DUPUY concernant :
 - * la desserte en électricité de sa parcelle C 702, située à la Poterie. Monsieur DUPUY devra contacter Electricité de France.
 - * la viabilité : l'extension de l'assainissement n'étant pas programmé, l'intéressé devra prévoir un assainissement individuel.
- d'un devis établi par la COFOVE (Coopérative Forestière de Villefranche) concernant l'achat de 5 peupliers et 4 frènes en bordure du Lignon.
- d'un courrier de la Maison Familiale Rurale du Forez à MORNAND concernant la recherche de terrain afin de s'implanter.
- de la proposition de prêts à taux variant de 5.65 à 5.95 % adaptés dans le cadre du protocole d'accord entre l'Etat, les organismes professionnels et les Etablissements de Crédit.
- d'un courrier de Maître CHATAGNON, Notaire à FEURS, demandant que la commune abandonne le droit d'organiser, les années paires, la foire annuelle du 1er samedi de juin, sur la parcelle C 725. Le Conseil Municipal décide l'abandon de cette servitude.
- du compte-rendu de la réunion de bureau de la Communauté de Communes en date du 11 janvier 1994.
- d'un courrier de Monsieur la Ministre Pascal CLEMENT relatif aux zones éligibles aux fonds structurels communautaires de Bruxelles
- de l'opération "1 000 villages de France".
- du refus de la commune de CLEPPE quant au raccordement à la station d'épuration de l'Olme d'un terrain appartenant à Monsieur André DUBIEN.
- d'un courrier du Conseil Général attribuant une subvention de 118 937 F pour la réfection du chemin de la Roche.
- des différents comptes-rendus de réunions et manifestations.

7° ADRESSE ses vives félicitations à Monsieur Jean CHAUVE à l'occasion de la naissance de sa petite fille Mathilde au foyer de son fils Bernard et à Madame VIGNERON, institutrice, à l'occasion de la naissance de son 4ème fils Martin.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 26 janvier 1994

Le Maire

J. DUCHE